

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: FAAR BLOC P

Type(s) de produit: TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

Numéro de l'autorisation: FR-2014-0092

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: FR-0006198-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	3
2. Composition et formulation du produit	4
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	4
2.2. Type de formulation	4
3. Mentions de danger et conseils de prudence	4
4. Utilisation(s) autorisée(s)	5
4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques	6
4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	7
4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	7
4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	7
4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	7
4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques	9
4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	9
4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	9
4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	9
4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	10
4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques	11
4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	11
4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	12
4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	12
4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	12
5. Conditions générales d'utilisation	12
5.1. Consignes d'utilisation	12

5.2. Mesures de gestion des risques	13
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	14
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	14
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	14
6. Autres informations	15

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

FAAR BLOC P
DOBOL EXTRUBLOC B
BLOC APPAT B
RAKIL BLOC
LFT BROMABLOC 50
BROMABLOC
SOFAR BLOC BROMA

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	TRIPLAN SA
	Adresse	BP 258 LA POSTE FRANCAISE AD500 ANDORRA LA VELLA France
Numéro de l'autorisation	FR-2014-0092	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	FR-0006198-0000	
Date de l'autorisation	15/07/2014	
Date d'expiration de l'autorisation	31/12/2022	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant

Activa srl

Adresse du fabricant

via Feltre 32 20132 Milan Italie

Emplacement des sites de fabrication

I.N.D.I.A Industrie chimiche Srl – via Sorgaglia 25 35020 Arre-Padova Italie

Vebi-Istituto Biochimico srl via Desman 43 35010 Borgoricco-Padova Italie

Nom du fabricant

INDUSTRIAL CHIMICA SRL

Adresse du fabricant

VIA SORGAGLIA 40 35020 ARRE Italie

Emplacement des sites de fabrication

VIA SORGAGLIA 40 35020 ARRE Italie

Nom du fabricant

RATOUCY SAS

Adresse du fabricant

29 RUE DE LA FORET - BP 145 89303 JOIGNY CEDEX France

Emplacement des sites de fabrication

29 RUE DE LA FORET - BP 145 89303 JOIGNY CEDEX France

Nom du fabricant

LARC

Adresse du fabricant

ZA DE KERAMPAOU 29140 MELGVEN France

Emplacement des sites de fabrication

ZA DE KERAMPAOU 29140 MELGVEN France

Nom du fabricant

SOFIP chez EDIALUX

Adresse du fabricant

ZA MACON EST 01750 REPLONGES France

Emplacement des sites de fabrication

ZA MACON EST 01750 REPLONGES France

Nom du fabricant	HDA
Adresse du fabricant	ZA LA CHARME MENETROL 63200 RIOM France
Emplacement des sites de fabrication	ZA LA CHARME MENETROL 63200 RIOM France

Nom du fabricant	NOXIMA
Adresse du fabricant	CARREFOUR JEAN MONNET - LACROIX SAINT OUEN 60201 COMPIEGNE France
Emplacement des sites de fabrication	CARREFOUR JEAN MONNET - LACROIX SAINT OUEN 60201 COMPIEGNE France

Nom du fabricant	IRIS
Adresse du fabricant	1126A AVENUE DU MOULINAS - ROUTE DE SAINT-PRIVAT 30340 SALINDRES France
Emplacement des sites de fabrication	1126A AVENUE DU MOULINAS - ROUTE DE SAINT-PRIVAT 30340 SALINDRES France

Nom du fabricant	SARL LFT SETA
Adresse du fabricant	CHATEAU DE PUECHASSAUT 81440 BROUSSE-LAUTREC France
Emplacement des sites de fabrication	CHATEAU DE PUECHASSAUT 81440 BROUSSE-LAUTREC France

Nom du fabricant	FARMAVIT OOD
Adresse du fabricant	BUL TSAR BORIS III, N°63, OFFICE N°1 1612 SOFIA Bulgarie
Emplacement des sites de fabrication	INDUSTRIALNA 2 STR, PLEVEN DISTRICT 5960 GULIANTSI Bulgarie

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	12 - Bromadiolone
Nom du fabricant	DR TEZZA S.R.L.
Adresse du fabricant	VIA TRE PONTI 37050 S.MARIA DE ZEVIO Italie
Emplacement des sites de fabrication	- - - Italie

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Bromadiolone	3-[3-(4'-Bromo[1,1'-biphenyl]-4-yl)-3-hydroxy-1-phenylpropyl]-4-hydroxy-2H-1-benzopyran-2-one	Substance active	28772-56-7	249-205-9	0.005
Calcium hydroxide	-		1305-62-0		0.375
Denatonium benzoate	benzyl-[2-(2,6-dimethylanilino)-2-oxoethyl]-diethylazanium;benzoate		3734-33-6	223-095-2	0.001

2.2. Type de formulation

Appât prêt à l'emploi (blocs)

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Peut nuire au fœtus.

Risque avéré d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .

Conseils de prudence

Se procurer les instructions avant utilisation.

Ne pas manipuler avant d' avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Se laver soigneusement après manipulation.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Porter .

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

Consulter un médecin en cas de malaise.

Garder sous clef.

Éliminer le dans la réglementation en vigueur

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Souris et rats – Professionnels – Intérieur

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	<p>Mus musculus-Souris domestiques-Juvéniles Exemple: rongeurs</p> <p>Mus musculus-Souris domestiques-Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs)</p> <p>Rattus norvegicus-rat brun-Juvéniles Exemple: rongeurs</p> <p>Rattus norvegicus-rat brun-Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs)</p> <p>Rattus rattus-rat noir-Juvéniles Exemple: rongeurs</p> <p>Rattus rattus-rat noir-Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs)</p>
Domaine d'utilisation	<p>Intérieur</p> <p>Intérieur</p>
Méthode(s) d'application	<p>Application des appâts - Formulations de l'appât:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés. - Points d'appâts couverts et protégés.
Taux et fréquences d'application	<p>Souris : 40 g de produit espacés de 5 à 10 m. Rats : 60 à 100 g de produit espacés de 5 à 10 m. - 0 - Souris : 40 g de produit espacés de 5 à 10 m. Rats : 60 à 100 g de produit espacés de 5 à 10 m.</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	

Dimensions et matériaux d'emballage

Professionnel

Conditionnement minimum de 5 kg.

Pour le produit en vrac, le conditionnement maximum est de 10 kg.

FAAR BLOC P est fourni sous forme de blocs de 20g, 40g, 80g ou 100g g dans des sachets plastiques PE/PP individuels et en vrac.

Les sachets (20g,40g,80g ou 100g) sont emballés dans :

- Sacs en PE/PP (5-25kg)
- Sacs en papier (5-25kg)
- Seaux (HDPE/PE3) (5-25kg)
- Boîtes en carton (avec film plastique PE/PP à l'intérieur) (5-25kg)
- Stations d'appâts sécurisées en PET/PP/PE/PVC.

En vrac dans :

- Sachets en PE
- Sacs en PE/PP (avec film plastique PE/PP à l'intérieur) (5-10kg)
- Sacs en papier (5-10kg)
- Seaux (HDPE/PE) (5-10kg)
- Boîtes en carton (avec film plastique PE/PP à l'intérieur) (5-10kg)
- Stations d'appâts sécurisées en PET/PP/PE/PVC.

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Souris et rats – Professionnels – Extérieur autour des bâtiments

Type de produit

TP14 - Rodenticides

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Ne s'applique pas aux rodenticides

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Mus musculus-Souris domestiques-Adultes|insectes, mammifères (exemple: rongeurs)
 Mus musculus-Souris domestiques-Juveniles|Exemple: rongeurs
 Rattus norvegicus-rat brun-Juveniles|Exemple: rongeurs
 Rattus norvegicus-rat brun-Adultes|insectes, mammifères (exemple: rongeurs)
 Rattus rattus-rat noir-Juveniles|Exemple: rongeurs
 Rattus rattus-rat noir-Adultes|insectes, mammifères (exemple: rongeurs)

Domaine d'utilisation	Extérieur Extérieur autour des bâtiments
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Formulations de l'appât: - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés. - Points d'appâts couverts et protégés.
Taux et fréquences d'application	Souris : 40 g de produit espacés de 5 à 10 m. Rats : 60 à 100 g de produit espacés de 5 à 10 m. - 0 - Souris : 40 g de produit espacés de 5 à 10 m. Rats : 60 à 100 g de produit espacés de 5 à 10 m.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Conditionnement minimum de 5 kg. Pour le produit en vrac, le conditionnement maximum est de 10 kg. FAAR BLOC P est fourni sous forme de blocs de 20g, 40g, 80g ou 100g g dans des sachets plastiques PE/PP individuels et en vrac. Les sachets (20g,40g,80g ou 100g) sont emballés dans : - Sacs en PE/PP (5-25kg) - Sacs en papier 1 et 2 (5-25kg) - Seaux (HDPE/PE3) (5-25kg) - Boîtes en carton (avec film plastique PE/PP à l'intérieur) (5-25kg) - Stations d'appâts sécurisées en PET/PP/PE/PVC. En vrac dans : - Sachets en PE - Sacs en PE/PP (avec film plastique PE/PP à l'intérieur) (5-10kg)

- Sacs en papier (5-10kg)
- Seaux (HDPE/PE) (5-10kg)
- Boîtes en carton (avec film plastique PE/PP à l'intérieur) (5-10kg)
- Stations d'appâts sécurisées en PET/PP/PE/PVC.

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Remplacer tout appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement
- Pour l'utilisation à l'extérieur, les points d'appâtage doivent être couverts et placés dans des sites permettant de minimiser l'exposition des espèces non cibles.

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.
- Ne pas placer directement ce produit dans les terriers.

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.3 Description de l'utilisation

Utilisation 3 - Rats – Professionnels – Zones ouvertes extérieures

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Zones ouvertes extérieures
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Rattus norvegicus-rat brun-Juvéniles Exemple: rongeurs Rattus norvegicus-rat brun-Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs) Rattus rattus-rat noir-Juvéniles Exemple: rongeurs Rattus rattus-rat noir-Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs)
Domaine d'utilisation	Extérieur Zones ouvertes extérieures
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Formulations de l'appât: - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés. - Points d'appâts couverts et protégés.
Taux et fréquences d'application	Rats : 60 à 100 g de produit espacés de 5 à 10 m. - 0 - Rats : 60 à 100 g de produit espacés de 5 à 10 m.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Conditionnement minimum de 5 kg. Pour le produit en vrac, le conditionnement maximum est de 10 kg.

FAAR BLOC P est fourni sous forme de blocs de 20g, 40g, 80g ou 100g g dans des sachets plastiques PE/PP individuels et en vrac.

Les sachets (20g,40g,80g ou 100g) sont emballés dans :

- Sacs en PE/PP (5-25kg)
- Sacs en papier 1 et 2 (5-25kg)
- Seaux (HDPE/PE3) (5-25kg)
- Boîtes en carton (avec film plastique PE/PP à l'intérieur) (5-25kg)
- Stations d'appâts sécurisées en PET/PP/PE/PVC.

En vrac dans :

- Sachets en PE
- Sacs en PE/PP (avec film plastique PE/PP à l'intérieur) (5-10kg)
- Sacs en papier (5-10kg)
- Seaux (HDPE/PE) (5-10kg)
- Boîtes en carton (avec film plastique PE/PP à l'intérieur) (5-10kg)
- Stations d'appâts sécurisées en PET/PP/PE/PVC.

4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Remplacer tout appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement (sauf en cas d'application directement dans un terrier).
- Pour l'utilisation à l'extérieur, les points d'appâtage doivent être couverts et placés dans des sites permettant de minimiser l'exposition des espèces non cibles..

4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement.
- Ne pas placer directement ce produit dans les terriers.

4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.
- Avant de placer un appât, faire un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.
- Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela perturbe la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.
- Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.
- Le produit doit être placé à proximité immédiate des endroits où une activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.)
- Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.
- Les postes d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être ni déplacés ni ouverts (se reporter à la section 5.3 pour connaître les informations devant figurer sur l'étiquette).
- Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être signalées pendant la période de traitement et une note expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à adopter en cas d'empoisonnement doit être apposée à proximité des appâts.
- L'appât doit être sécurisé de façon à ce qu'il ne puisse pas être déplacé à l'extérieur du poste d'appâtage.
- Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non cibles.
- Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.
- Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants devra être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.
- Les postes d'appâtage doivent être inspectés tous les 2 à 3 jours (pour le traitement contre les souris) ou 5 à 7 jours (pour le traitement contre les rats) après le début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage sont intacts et de retirer les cadavres de rongeurs. Rechargez le poste d'appâtage au besoin. Remplacer tout appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Si la consommation de l'appât est faible par rapport à l'étendue apparente de l'infestation, envisager de placer des postes d'appâtage à d'autres endroits et d'opter pour une autre formulation d'appât.
- Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause probable. Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable que vous ayez affaire à des rongeurs résistants: dans ce cas, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, le cas échéant, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant. Envisager également l'utilisation de pièges à titre de mesure de contrôle alternative.
- Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels de la campagne de dératisation.
- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la brochure) doivent indiquer clairement que le produit ne doit être délivré qu'à des utilisateurs professionnels formés, disposant d'une certification attestant qu'ils respectent les exigences applicables en matière de formation (par exemple «à l'usage des professionnels formés uniquement»).
- Ne pas utiliser dans des zones où l'on peut suspecter une résistance à la substance active.
- Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans évaluation du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement.
- Ne pas alterner l'utilisation de différents anticoagulants d'efficacité comparable ou inférieure aux fins de la gestion de la résistance. Pour une utilisation alternée, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou d'un anticoagulant plus puissant.
- Ne pas laver à l'eau les postes d'appâtage entre les applications ou les ustensiles utilisés dans les postes d'appâtage.
- Éliminer les cadavres des rongeurs dans un circuit de collecte approprié.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les selles ou les urines peuvent être observées.
- Antidote: Administration de vitamine K1 par du personnel médical/vétérinaire uniquement.
- En cas:
 - d'exposition cutanée, nettoyer la peau à l'eau puis à l'eau savonneuse;
 - d'exposition oculaire, rincer les yeux avec une solution de rinçage oculaire ou de l'eau en gardant les paupières ouvertes au moins 10 minutes;
 - d'exposition orale, rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.
- Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.
- Ne pas provoquer de vomissement.
- En cas d'ingestion, consultez immédiatement un médecin et présentez-lui le contenant du produit ou l'étiquette [insérer les informations nationales spécifiques]. Contacter un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal domestique.
- Chaque poste d'appâtage doit être muni d'une étiquette mentionnant les informations suivantes: «ne pas déplacer ni ouvrir»; «contient un rodenticide»; «nom du produit ou numéro d'autorisation»; «substance(s) active(s)» et «en cas d'incident, contacter un centre antipoison [...]».
- Dangereux pour la faune.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Une fois le traitement terminé, éliminer l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de toute exposition directe au soleil.
- Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage.
- Durée de conservation : 24 mois

6. Autres informations

- En raison de leur mode d'action retardé, les rodenticides anticoagulants agissent entre 4 et 10 jours après consommation de l'appât.
- Les rongeurs peuvent être porteurs de maladies. Ne pas toucher les cadavres de rongeurs à mains nues; porter des gants ou utiliser des instruments tels que des pinces pour les éliminer.
- Ce produit contient un agent amérisant et un colorant.